

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

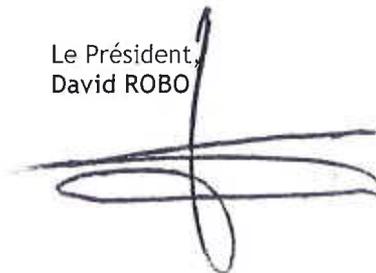
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2021.110

LOT N° 3 « COUVERTURE »

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de régulariser le montant de l'avenant n° 1.

L'avenant n° 1 concernait une modification du type de couverture du bâtiment Est du projet Ostréapolis, à savoir le passage d'une couverture en tuiles en couverture bac acier. Il en avait résulté une moins-value de 40 015,86 € HT.

Une erreur a été relevée dans le devis de l'entreprise transmis pour l'avenant n° 1. En effet, le chiffrage avait été fait à partir de l'offre de base (couverture en tuiles type canal) et non sur la variante qui avait été retenue (couverture avec tuiles romanes).

Le montant de la moins-value n'est donc plus de 40 015,86 € HT mais de 16 001,73 € HT.

Il en résulte donc une plus-value de 24 014,13 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit dorénavant comme suit :

Offre variante	206 546,82 € HT
Avenant n° 1	-40 015,86 € HT
Avenant n° 2	+24 014,13 € HT
Nouveau montant de l'offre	190 545,09 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- d'autoriser la signature de l'avenant n°2 avec la société BIHANNIC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

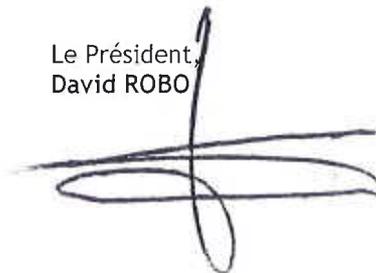
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 12 « PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION NATURELLE »

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de prendre en compte l'ajout d'un chapeau pare-pluie sur les tourelles de ventilation pour un montant de 1 755 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	157 919,00 € HT
Avenant n° 1	2 208,00 € HT
Avenant n° 2	1 755,00 € HT
Montant du marché	161 882,00 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société ALCIA BRETAGNE SUD ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSEGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

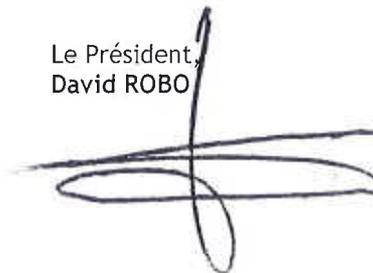
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR UN LOTISSEMENT D'ACTIVITES SITUE
SUR LA COMMUNE DE GRAND-CHAMP DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE KEROVEL**

MARCHE N° 2021.079

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de remplacer une mission initialement prévue au contrat par une autre mission devenue nécessaire.

La mission « dossier d'autorisation de défrichement » est remplacée par une « étude pédologique en vue de délimiter les zones humides ».

Le montant des prestations reste inchangé.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec le groupement Ar'TOPIA PAYSAGE (SAS TERRA HUMANIS) / EAU et DEBIT ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE
D'INTERPRETATION DEDIE A L'HUITRE SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2018.31

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de confier au groupement de maîtrise d'oeuvre une prestation complémentaire concernant l'agencement intérieur de la boutique dans le bâtiment OSTREAPOLIS pour un montant de 9 250 € HT.

Le montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	473 145,40 € HT
Avenant n° 1	Sans incidence financière
Avenant n° 2	9 250,00 € HT
Nouveau montant du marché	482 395,40 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec le groupement ATELIER PHILIPPE MADEC / ARC-EN-SCENE / Pierre-Adrien MADEC / C&E INGENIERIE / AAB / ECR ENVIRONNEMENT OUEST / H3C ENERGIES ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

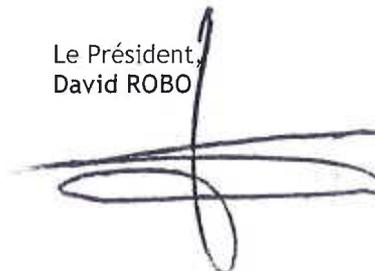
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PORTANT SUR DES TRAVAUX
SUR LES COURS D'EAU D'UNE PARTIE DES BASSINS VERSANTS
AU TITRE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

MARCHE N° 2022.043

LOT N° 1 « TRAVAUX SUR LIT MINEUR »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes de la période initiale de l'accord-cadre afin de réaliser des travaux non prévus initialement : réfection de chemin, dévoiement des réseaux, ...

Le seuil maximum de commandes initialement fixé à 325 000 € HT est porté à 373 750 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société CALOU TP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

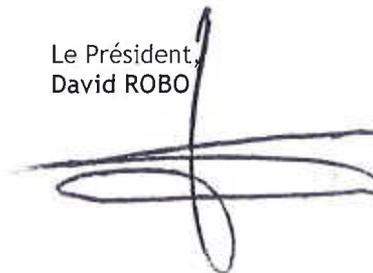
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



-07-

SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PORTANT SUR DES TRAVAUX
SUR LES COURS D'EAU D'UNE PARTIE DES BASSINS VERSANTS
AU TITRE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

MARCHE N° 2022.043

LOT N° 3

« LIBERATION DES EMPRISES ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes de la période initiale de l'accord-cadre afin de réaliser des travaux de restauration de la ripisylve non prévus initialement.

Le seuil maximum de commandes initialement fixé à 58 000 € HT est porté à 66 700 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société Arnaud REBICHON ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

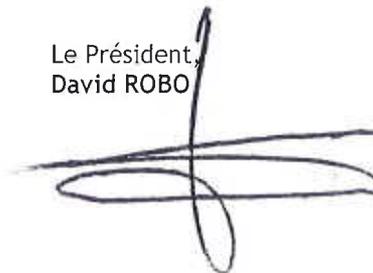
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**SECTEUR EST DU TERRITOIRE
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE
PROGRAMME ANNUEL 2021**

MARCHE N° 2021.099

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de modifier la répartition des prestations entre les cotraitants comme suit :

	Montant initial	Montant avec avenant n° 1	Montant avec avenant n° 2
CISE TP (mandataire)	897 812,67 € HT	938 526,87 € HT	958 037,55 € HT
CHARIER TP	101 228,88 € HT	101 228,88 € HT	81 718,20 € HT
Total	999 041,55 € HT	1 039 755,75 € HT	1 039 755,75 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec le groupement CISE TP/CHARIER TP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

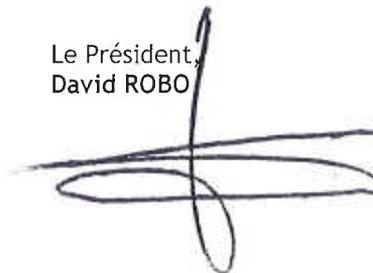
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



-09-

SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
RELATIVE AU MODE DE GESTION DES TRANSPORTS URBAINS
DE VOYAGEURS A L'ECHÉANCE DU CONTRAT DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC ACTUEL**

MARCHE N° 2021.135

AVENANT N° 2

Des prestations intellectuelles qui ne figuraient pas au contrat initial sont devenues nécessaires et pour lesquelles un changement de cocontractant s'avère impossible.

Le marché n° 2022.117 "exploitation des lignes régulières et des services de transports périurbains et scolaires du réseau KICEO" a été déclaré infructueux car les offres présentées sont irrégulières. Il a été décidé de mettre en oeuvre une procédure avec négociation.

L'appui de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour mener à bien cette nouvelle procédure.

Cette décision a pour objet de prendre en compte les prestations supplémentaires liées à la mise en oeuvre de cette nouvelle procédure pour un montant de 13 700 € HT.

Le montant du marché s'établit comme suit :

Tranche ferme	35 981,25 € HT
Tranche optionnelle n° 1 affermie le 22/04/2022	28 768,75 € HT
Avenant n° 1	32 325,00 € HT
Avenant n° 2	13 700,00 € HT
Nouveau montant du marché	110 775,00 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec le groupement OLIVIER DARMON CONSULTANTS/SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230407-230407_DEC09-AU

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

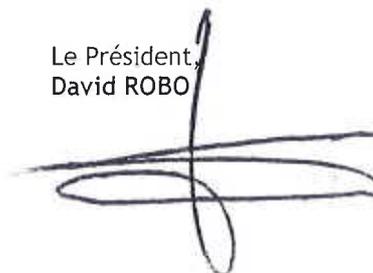
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ACQUISITION DE MATERIELS ET DE PRODUITS DESTINES AU TRAITEMENT DES EAUX
DES PISCINES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION GERES EN REGIE**

MARCHE N° 2021.064

LOT N° 1

EAU DE JAVEL, SULFATE D'ALUMINE, TRIOSULFATE, CHLORES SOLIDES ET ALGICIDE

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes sur les trois périodes de reconduction ; augmentation du seuil devenue nécessaire suite à l'augmentation des tarifs des produits.

Le seuil maximum de commandes de 12 000 € HT/an est ainsi porté à 13 200 € HT/an .

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société STOCKMEIER France (ex QUARON) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

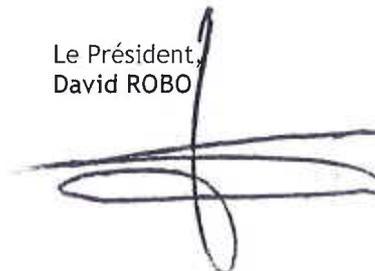
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ACQUISITION DE MATERIELS ET DE PRODUITS DESTINES AU TRAITEMENT DES EAUX
DES PISCINES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION GERES EN REGIE**

MARCHE N° 2021.064

**LOT N° 3
CHLORE GAZEUX**

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes sur les trois périodes de reconduction ; augmentation du seuil devenue nécessaire suite à l'augmentation des tarifs des produits.

Le seuil maximum de commandes de 9 000 € HT/an est ainsi porté à 9 900 € HT/an .

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société EUROCHLORE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ACQUISITION DE MATERIELS ET DE PRODUITS DESTINES AU NETTOYAGE DES LOCAUX
DES PISCINES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION GERES EN REGIE**

MARCHE N° 2021.065

**LOT N° 1
MATERIEL ET PRODUITS D'ENTRETIEN COURANTS**

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes sur les trois périodes de reconduction ; augmentation du seuil devenue nécessaire suite à l'augmentation des tarifs des produits.

Le seuil maximum de commandes de 16 000 € HT/an est ainsi porté à 17 600 € HT/an .

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec le Groupe PIERRE LE GOFF GRAND OUEST ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ACQUISITION DE MATERIELS ET DE PRODUITS DESTINES AU NETTOYAGE DES LOCAUX
DES PISCINES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION GERES EN REGIE**

MARCHE N° 2021.065

**LOT N° 2
PRODUIT DE RECURAGE**

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes sur les trois périodes de reconduction ; augmentation du seuil devenue nécessaire suite à l'augmentation des tarifs des produits.

Le seuil maximum de commandes de 20 000 € HT/an est ainsi porté à 22 000 € HT/an .

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société LA CELTIQUE INDUSTRIELLE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

RENOUVELLEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE BOTQUELEN A ARRADON

MARCHE N° 2021.149

LOT N° 1 « VRD »

AVENANT N° 3

Cette décision a pour objet de prendre en compte des travaux non prévus initialement mais devenus nécessaires pour un montant de 7 072,04 € HT :

- réglage et compactage des fonds d'encaissement sur chaussées, placettes et parkings
- exécution de purges
- fourniture et mise en œuvre de matériaux pour couche de base de voirie (sur élargissements et stationnements)
- fourniture et mise en œuvre de liants hydrocarbonés pour couche d'accrochage
- fourniture et mise en œuvre de grave bitume
- fourniture et mise en œuvre d'enrobés denses à chaud sur chaussée
- fourniture et mise en œuvre d'enrobés denses à chaud sur trottoirs.

Le montant du marché s'établit dorénavant comme suit :

Offre de base	399 595,15 € HT
Avenant n° 1	57 973,36 € HT
Avenant n° 2	4 629,60 € HT
Avenant n° 3	7 072,04 € HT
Nouveau montant du marché	469 270,15 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 avec la société COLAS CENTRE OUEST VANNES ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSEGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

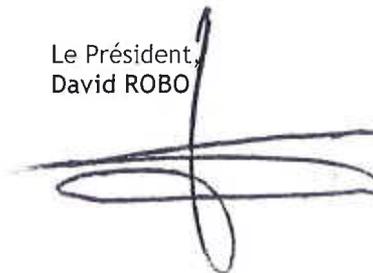
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT CYCLABLE
EN SITE PROPRE DE LA ROUTE DE SAINTE ANNE**

MARCHE N° 2021.058

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de prendre en compte la réalisation de prestations supplémentaires sur la base de l'article R 2194.5 du Code de la commande publique, à savoir une mission complète de maîtrise d'oeuvre sur des travaux complémentaires rendus nécessaires pour la sécurisation des usagers suite :

- à une reprise d'enrobés afin de reprofiler les dévers (demande spécifique du Conseil Départemental) et l'éclairage de la piste cyclable près du giratoire qui est un point de conflit entre les véhicules et les vélos. Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 454 640 € HT ;
- au réaménagement des giratoires afin de permettre la traversée de cyclistes de la voie vélo Est vers l'Ouest. Le coût de ces travaux s'élève à 212 702,50 € HT ;

soit un coût de travaux supplémentaires de 667 342,50 € HT.

Il y a donc lieu de prendre en compte le nouveau montant des travaux dans le calcul du montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre. Ce montant est ainsi porté à 129 923,81 € HT (taux de rémunération de 5,99 %) au lieu de 89 850 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec le groupement **SERVICAD INGENIEURS CONSEILS / STRATERA / AGENCE UNIVERS** ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSEGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

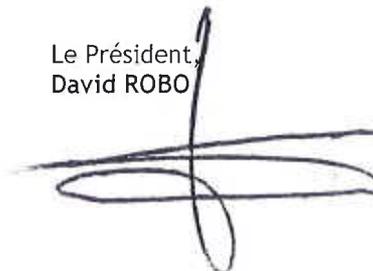
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**MISE EN ŒUVRE D'UN BETON EXPERIMENTAL A BASE DE COQUILLES D'HUITRES
CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS**

MARCHE N° 2023.026

AVENANT N° 1

Ce marché a été passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'un marché innovant qui porte sur la mise en oeuvre d'un revêtement sur les voies douces piétonnes de type béton drainant à base de coquilles d'huîtres (20%).

Ce revêtement n'est pas considéré comme une technique courante en technique routière. Il est donc analysé comme un ouvrage expérimental qui a vocation à tester ce type de revêtement en technique routière et son évolution à l'usage et sa pérennité dans le temps.

Cette décision a pour objet de prendre en compte des adaptations techniques sur le terrain, nécessaires pour la mise en oeuvre du béton, et l'augmentation de la quantité de béton à couler.

Le montant du marché s'établit dorénavant comme suit :

Offre de base	46 859,59 € HT
Avenant n° 1	7 158,71 € HT
Nouveau montant du marché	54 018,30 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société COLAS France Etablissement de Vannes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**MAINTENANCE DES SOLUTIONS EXISTANTES, ACQUISITION DE MODULES
COMPLEMENTAIRES ET PRESTATIONS ASSOCIEES LIES AUX LOGICIELS ESRI France
POUR LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

MARCHE N° 2023.030

ATTRIBUTION DU MARCHE

Une consultation a été lancée auprès de la société ESRI France le 15 mars 2023 pour la maintenance des solutions existantes, acquisition de modules complémentaires et prestations associées liés aux logiciels ESRI France pour le système d'information géographique de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, sous la forme d'une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence soumise aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-3 3° du Code de la commande publique.

Ces dispositions autorisent l'acheteur à conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé notamment pour l'existence de droits d'exclusivité tenant à des droits de propriété intellectuelle.

En l'espèce, la société ESRI a produit un certificat d'exclusivité attestant qu'elle était le distributeur exclusif en France de la société ESRI Inc, éditeur et titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les logiciels de la gamme ArcGIS.

En outre, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a conclu un marché (marché n° 2018.01) avec la société ESRI en 2018 pour l'acquisition des logiciels pour le système d'information géographique. Le présent marché n'est que le pendant du marché précédent en ce qu'il prévoit la maintenance des solutions existantes ainsi que l'acquisition de modules complémentaires. De ce fait, le marché ne peut être réalisé que par ce seul opérateur économique.

Le marché sera donc attribué à la société ESRI France pour un montant maximum de 200 000,00 € HT sur la durée du marché.

Il vous est proposé de :

- *d'attribuer ce marché à la société ESRI FRANCE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230407-230407_DEC17-AU